

*Phil.* Peut estre y a-il des Princes qui n'y peuvent pas moins que quel que Electeur. Je ne veux pas vous en alleguer des exemples.

*Eug.* Je ne parle pas de ce pouvoir de fait, que la puissance donne, mais de la faculté de droit établie par les loix & coustumes. Or vous sçavez que c'est par là que le College des Electeurs est égal pour le moins à celuy des Princes, que les suffrages des sept Electeurs valent autant que ceux de tous les Princes en general, & que par consequent un Electeur vaut bien dix Princes.

*Phil.* Cela pourroit estre vray-semblable en theorie; mais en pratique il est asseuré qu'un Prince puissant en entraine bien dix autres; ainsi il ne vaut pas moins qu'un Electeur.

*Eug.* J'ay déjà retranché la consideration de la puissance, & je ne parle que du droit, qui égale tous les Princes, mais qui les distingue des Electeurs.

*Phil.*